

Zone de Protection Spéciale (ZPS)
« Falaise du Bessin Occidental »
Groupe de travail du 14 mars 2012

Logo: Région Normandie

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Brefs rappels

1^{er} Tome du DOCOB

- Chapitre I : État des lieux
- Chapitre II : Diagnostic socio-économique et écologique

2^e Tome du DOCOB

- Chapitre III : Objectifs de développement durable et mesures associées
- Chapitre IV et V : Actions de gestion
- Plan d'action et cahiers des charges

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Ordre du jour

- I. Brefs rappels
- II. Enjeux, objectifs, mesures et actions de gestion
- III. Projet de charte
- IV. Questions diverses

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Brefs rappels

Deux principales menaces d'origine anthropique identifiées sur la ZPS:

Des dérangements par :

- stationnement/passage de piétons en haut de falaise (fulmars, faucon),
- survols d'aéronefs à basse-altitude en période de reproduction,
- actes de vandalisme (caillassage des colonies de tridactyles),
- stationnement/passage de piétons/pêcheurs/embarcations en pied de falaise (faucon), notamment en période reproduction.

Une amplification de l'érosion de la falaise par :

- érosion des sols en surface sur certains secteurs.

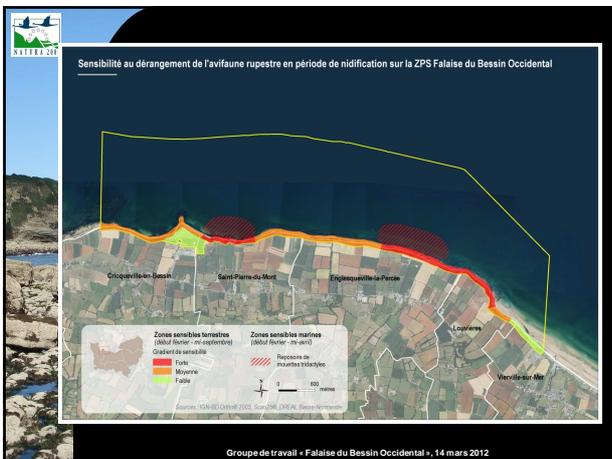
Des menaces d'origine « naturelle » :

- érosion marine de la falaise,
- réchauffement climatique

? Des inconnues ?

- zones d'alimentation (tridactyle, fulmar, etc.) en période de reproduction,
- impact de la pêche sur la ressource trophique,
- impact de l'implantation d'un parc éolien à proximité de la ZPS,
- développement de nouvelles activités, etc.

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Ordre du jour

- I. Brefs rappels
- II. Enjeux, objectifs, mesures et actions de gestion
- III. Projet de charte
- IV. Questions diverses

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Quatre mesures pour l'atteinte de l'objectif :

Objectif n°1 :
 Mesure 1.1
Mesure 1.2
 Mesure 1.3
 Mesure 1.4

- ✓ Mesure 1.1 : Accompagner le Conseil Général du Calvados et le SMCLN dans l'aménagement de la véloroute et la gestion des terrains annexes.
- ✓ **Mesure 1.2 : Maîtriser l'impact de la pression des activités anthropiques sur l'avifaune d'intérêt communautaire.**
- ✓ Mesure 1.3 : Assurer une cohérence administrative et technique sur la ZPS.
- ✓ Mesure 1.4 : Contribuer aux démarches de gestion des pollutions marines.

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Quatre mesures pour l'atteinte de l'objectif :

Objectif n°1 :
 Mesure 1.1
 Mesure 1.2
Mesure 1.3
 Mesure 1.4

- ✓ Mesure 1.1 : Accompagner le Conseil Général du Calvados et le SMCLN dans l'aménagement de la véloroute et la gestion des terrains annexes.
- ✓ Mesure 1.2 : Maîtriser l'impact de la pression des activités anthropiques sur l'avifaune d'intérêt communautaire.
- ✓ **Mesure 1.3 : Assurer une cohérence administrative et technique sur la ZPS.**
- ✓ Mesure 1.4 : Contribuer aux démarches de gestion des pollutions marines.

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Douze actions propres au DOCOB :

Objectif n°1 :
 Mesure 1.1
Mesure 1.2
 Mesure 1.3
 Mesure 1.4

- ✓ **Action 1.21 : Appuyer le PPE de création d'un APPB (cadre SCAP).**
- ✓ **Action 1.22 :** Accompagner l'ABMC lors de l'organisation des cérémonies de commémoration du 6 juin 1944 sur le site la Pointe du Hoc pour limiter les impacts sur l'avifaune patrimoniale nicheuse.
- ✓ **Action 1.23 :** Accompagner le GPD et la sécurité civile pour limiter l'impact des opérations de déminage.
- ✓ **Action 1.24 :** Accompagner les pétitionnaires dans les démarches d'évaluation des incidences.
- ✓ **Action 1.25 :** Faire adopter la charte Natura 2000 et la développer.
- ✓ **Action 1.26 :** Mener une évaluation du dérangement sur les espèces nicheuses d'intérêt communautaire.

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Deux actions propres au DOCOB :

Objectif n°1 :
 Mesure 1.1
 Mesure 1.2
Mesure 1.3
 Mesure 1.4

En plus d'être en lien constant avec la DREAL de Basse-Normandie et l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)...



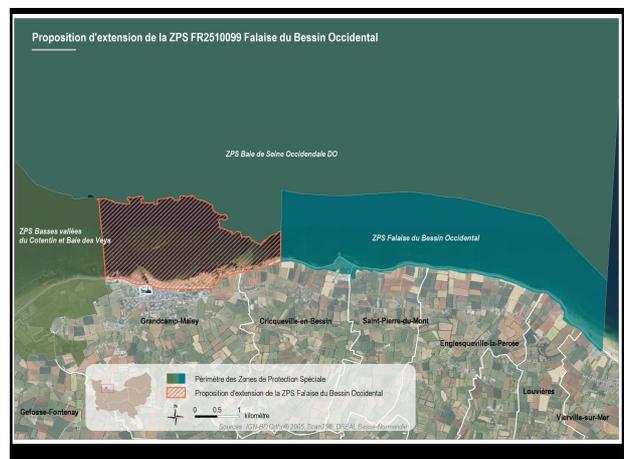
- ✓ **Action 1.31 :** Etablir une nouvelle convention de gestion de la réserve ornithologique (GONm) de Saint-Pierre-du-Mont.
- ✓ **Action 1.32 :** Effectuer les démarches pour étendre la ZPS au secteur de Grandcamp-Maisy (platier) et réajuster le périmètre en haut de falaise.
- ✓ **Action 1.33 :** Inscire la ZPS dans un réseau cohérent d'AMP et en particulier de ZPS (proposition AAMP).

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Objectif n°1 :
 Mesure 1.1
Mesure 1.2
 Mesure 1.3
 Mesure 1.4

- ✓ **Action 1.27 :** Installer un panneau de sensibilisation sur l'aire d'envol des pratiquants de vol libre.
- ✓ **Action 1.28 :** Etudier la mise en place d'une signalétique spécifique en crête de falaise.
- ✓ **Action 1.29 :** Elaborer et diffuser une plaquette de sensibilisation à destination des usagers de l'estran.
- ✓ **Action 1.210 :** Elaborer une plaquette de sensibilisation à destination des pratiquants d'activités nautiques et des pêcheurs embarqués.
- ✓ **Action 1.211 :** Elaborer et mettre à jour une page internet spécifique à la ZPS.
- ✓ **Action 1.212 :** Organiser des animations à destination du grand public et des scolaires.

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012





Quatre mesures pour l'atteinte de l'objectif :

Objectif n°1 :
 Mesure 1.1
 Mesure 1.2
 Mesure 1.3
 Mesure 1.4

- ✓ Mesure 1.1 : Accompagner le Conseil Général du Calvados et le SMCLN dans l'aménagement de la véloroute et la gestion des terrains annexes.
- ✓ Mesure 1.2 : Maîtriser l'impact de la pression des activités anthropiques sur l'avifaune d'intérêt communautaire.
- ✓ Mesure 1.3 : Assurer une cohérence administrative et technique sur la ZPS.
- ✓ Mesure 1.4 : Contribuer aux démarches de gestion des pollutions marines.



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Objectif n°2 : Poursuivre et approfondir les programmes de connaissances et de suivis de l'avifaune d'intérêt communautaire.

Objectif n°2 :
 Mesure 2.1
 Mesure 2.2

Deux mesures :

- ✓ **Mesure 2.1** : Poursuivre et pérenniser les suivis existants.
- ✓ **Mesure 2.2** : Renforcer et développer les suivis ornithologiques.



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Trois actions de contribution aux réseaux de veille :

Objectif n°1 :
 Mesure 1.1
 Mesure 1.2
 Mesure 1.3
 Mesure 1.4

- ✓ **Action 1.41** : Répondre aux sollicitations de l'Etat en cas de déclenchement des volets Polmar Mer et Polmar Terre.
- ✓ **Action 1.42** : Participer au réseau de correspondants « Pollutions marines et littoral » animé par le Conservatoire du littoral.
- ✓ **Action 1.43** : Participer au réseau « EcoQOs ».






Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Objectif n°2 : Poursuivre et approfondir les programmes de connaissances et de suivis de l'avifaune d'intérêt communautaire.

Objectif n°2 :
 Mesure 2.1
 Mesure 2.2

Deux mesures :

- ✓ **Mesure 2.1** : Poursuivre et pérenniser les suivis existants.
- ✓ **Mesure 2.2** : Renforcer et développer les suivis ornithologiques.



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Objectif n°2 : Poursuivre et approfondir les programmes de connaissances et de suivis de l'avifaune d'intérêt communautaire.



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Trois actions de recensement des populations :

Objectif n°2 :
 Mesure 2.1
 Mesure 2.2

- ✓ **Action 2.11** : Poursuivre et pérenniser les recensements annuels des oiseaux nicheurs.
- ✓ **Action 2.12** : Poursuivre et pérenniser les recensements annuels des oiseaux en période inter-nuptiale.
- ✓ **Action 2.13** : Poursuivre et pérenniser le recensement des oiseaux échoués.



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Objectif n°2 : Poursuivre et approfondir les programmes de connaissances et de suivis de l'avifaune d'intérêt communautaire.

Objectif n°2 :
Mesure 2.1
Mesure 2.2

Deux mesures :

- ✓ Mesure 2.1 : Poursuivre et pérenniser les suivis existants.
- ✓ **Mesure 2.2 : Renforcer et développer les suivis ornithologiques.**

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Ordre du jour

- I. Brefs rappels
- II. Enjeux, objectifs, mesures et actions de gestion
- III. Projet de charte**
- IV. Questions diverses

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Trois actions « prévues » par le MNHN pour l'évaluation des ZPS (Valéry, 2010) :

Objectif n°2 :
Mesure 2.1
Mesure 2.2

- ✓ **Action 2.21** : Réaliser une campagne d'échantillonnage en mer.
- ✓ **Action 2.24** : Suivre l'accès des mouettes tridactyles, des fulmars et des cormorans huppés à la ressource alimentaire.
- ✓ **Action 2.25** : Effectuer une évaluation des prises accidentelles par les engins de pêche.

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Charte Natura 2000

Dans quel but ?

- ☞ Outil pour répondre aux objectifs de Natura 2000,
- ☞ Ajustement ou poursuite, développement et valorisation de pratiques favorables à la conservation,
- ☞ Démarche volontaire, participative des acteurs locaux souhaitant marquer leur engagement dans la durée.

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Quatre actions complémentaires :

Objectif n°2 :
Mesure 2.1
Mesure 2.2

- ✓ **Action 2.22** : Réaliser un suivi régulier de l'avifaune en mer.
- ✓ **Action 2.23** : Evaluer la productivité des mouettes tridactyles et des fulmars.
- ✓ **Action 2.26** : Etudier les zones d'alimentation des mouettes tridactyles et des fulmars en période de reproduction.
- ✓ **Action 2.27** : Organiser et rédiger l'observatoire des ZPS.

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Charte Natura 2000

Son contenu ?

- ☞ Liste de recommandations et d'engagements peu contraignants
- ☞ selon 2 niveaux d'implication :

« le signataire veille à »

guide de bonnes pratiques

Pas de contrôles

« le signataire s'engage à »

pas de coûts supplémentaires

Contrôles possibles

Groupes de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Charte Natura 2000



Qui peut adhérer ?

- ☞ Tout acteur local (propriétaires, usagers, gestionnaires...),
- ☞ Personnes physiques ou morales.

Comment ?

- ☞ Remplir la déclaration d'adhésion (mairies, structure animatrice).

Quand ?

- ☞ Dès que le DOCOB est opérationnel,
- ☞ Pour une durée de 5 ans renouvelable.

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche A : **Recommandations générales**



Rappel : pas d'obligation, juste un guide de bonnes pratiques ayant pour but de diminuer les impacts négatifs sur l'avifaune.

- ☞ Limiter la circulation de véhicules motorisés,
- ☞ Ne pas abandonner de détritius,
- ☞ Informer la structure animatrice de toute perturbation inutile de l'avifaune d'intérêt communautaire, de la dégradation de leur habitat ou des aménagements,
- ☞ Limiter au maximum l'utilisation de produits chimiques et phytosanitaires.

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Charte Natura 2000



Quels avantages pour l'adhérent ?

- ☞ Gratuité,
- ☞ Conservation de tous les droits de propriétaire ou d'ayant droit,
- ☞ Participer au développement durable du territoire,
- ☞ Assistance technique et administrative auprès de la structure animatrice,
- ☞ Pour les propriétaires : avantages fiscaux,
- ☞ Communiquer sur son implication auprès du public,
- ☞ Accéder aux informations d'ordre écologique,
- ☞ Dispense d'évaluation des incidences (*amendement Warsmann, adopté le 29 février 2012*).

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche A : **Engagements généraux**



Rappel : soumis à contrôle

- ☞ Respect de la réglementation générale (*réglementation applicable sur le DPM, propriété privée, réglementation de la pêche, arrêtés préfectoraux...*),
- ☞ Ne pas détruire les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats,
- ☞ Pas de dérangement « inutile »,

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Charte Natura 2000



Série de fiches :

- La fiche A qui concerne **tout adhérent** à la charte, pour les **recommandations** et **engagements** de portée générale, s'appliquant à l'ensemble du site Natura 2000.
- La fiche B **spécifique à l'aménagement de la véloroute**.
- Une série de fiches (C à G) présentant les **recommandations** et **engagements propres à certaines activités**.
 - vol libre,
 - pêche embarquée professionnelle,
 - pêche à pied,
 - nautisme et pêche embarquée de plaisance,
 - manifestations ponctuelles (sportives, commémorations...)

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche A : **Engagements généraux**



Rappel : soumis à contrôle

- ☞ Autoriser l'accès à la structure animatrice,
- ☞ Ne pas introduire d'espèce invasive,
- ☞ Informer tout prestataire de service → charte,
- ☞ Consulter la structure animatrice pour tous travaux,
- ☞ Réaliser les éventuels travaux entre août et février,
- ☞ Ne pas exploiter le roche.

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Fiche B spécifique à l'aménagement de la véloroute



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche C : Recommandations spécifiques aux activités de vol libre




- ☞ Faire appliquer les recommandations et engagements de la charte aux pratiquants de VL,
- ☞ S'éloigner en cas d'alarme du faucon pèlerin.

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Fiche B spécifique à l'aménagement de la véloroute

Recommandations :

- ☞ Sur la ZPS, implanter la véloroute en retrait de 30 m de la falaise (*Ouest Infra, 2006*),
- ☞ Pose de la signalétique routière aux extrémités de la ZPS,
- ☞ Ne pas créer de nouveau sentier d'accès au platier.

Engagements :

- ☞ Assurer la cohérence du futur plan de gestion avec le DOCOB.

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche C : Engagements spécifiques aux activités de vol libre

- ☞ Pas d'ULM à partir du site d'envol,



- ☞ Si installation, respect des balises de signalisation des zones de nidification (*action 1.28 du DOCOB*),
- ☞ Suivre les notifications d'interdiction temporaires si nids à proximité immédiate du site d'envol (*convention d'usage en vue de la pratique du VL sur le littoral de BN*),
- ☞ Pas de manche à air,
- ☞ Ne pas organiser de compétitions de VL sur la ZPS.

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche C spécifique aux activités de vol libre



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche D spécifique aux activités de pêche embarquée professionnelle



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche D spécifique aux activités de pêche embarquée professionnelle

Recommandations :

- ☞ Appliquer la réglementation en vigueur (interdiction totale de chaluter à moins d'1,5 mille...),
- ☞ Signaler tout engin de pêche perdu,
- ☞ Signaler les prises accidentelles (oiseaux et/ou mammifères),
- ☞ Éviter les radeaux d'oiseaux.



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche E spécifique aux activités de pêche à pied



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012

Fiche D spécifique aux activités de pêche embarquée professionnelle




Fiche E spécifique aux activités de pêche à pied

Recommandations :

- ☞ S'informer sur la réglementation en vigueur (*espèces, tailles de capture, quantités, classement sanitaire*),
- ☞ Gestes de bonnes pratiques,
- ☞ Contacter la structure animatrice si animaux morts ou en mauvais état découverts sur le platier (*oiseaux ou mammifères*).

Engagements :

- ☞ S'éloigner en cas d'alarme du faucon pèlerin,
- ☞ Tenir les chiens en laisse,
- ☞ Se déplacer à une distance minimale de 100 m des colonies d'oiseaux en nidification.



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche D spécifique aux activités de pêche embarquée professionnelle

Recommandations :

- ☞ Appliquer la réglementation en vigueur (*ex : interdiction totale de chaluter à moins d'1,5 mille...*),
- ☞ Signaler tout engin de pêche perdu,
- ☞ Signaler les prises accidentelles (oiseaux et/ou mammifères),
- ☞ Éviter les radeaux d'oiseaux.

Engagement :

- ☞ Ne pas approcher à moins de 100 m les colonies de mouettes tridactyles (cf. plaquettes d'information).



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche F spécifique aux activités nautiques et de pêche embarquée de plaisance



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche F spécifique aux activités nautiques et de pêche embarquée de plaisance

Recommandations :

- ☞ S'informer sur la réglementation en vigueur,
- ☞ Souscrire à la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable,
- ☞ Prélèvements raisonnés.

Engagements :

- ☞ Ne pas débarquer sur le platier,
- ☞ Ne pas approcher à moins de 100 m les colonies de mouettes tridactyles (cf. plaquettes d'information),
- ☞ Éviter les radeaux d'oiseaux si les conditions le permettent.

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Ordre du jour

- I. Brefs rappels
- II. Enjeux, objectifs, mesures et actions de gestion
- III. Projet de charte
- IV. Questions diverses**

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche G spécifique aux manifestations ponctuelles



Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012



Fiche G spécifique aux manifestations ponctuelles

Recommandations :

- ☞ Informer les usagers de la fragilité des colonies d'oiseaux,
- ☞ Éviter les survols de colonies d'oiseaux sur la ZPS.

Engagements :

- ☞ Respecter la hauteur minimale de survol pour l'aviation,
- ☞ Solliciter l'avis de la structure animatrice pour l'organisation des manifestations,
- ☞ Faire respecter l'intégrité du site :

ex : mettre en place les infrastructures permettant ce respect du site, signaler les zones sensibles (rubalise, signalétique) pour canaliser les usagers.

Groupe de travail « Falaise du Bessin Occidental », 14 mars 2012